Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260306-20260603_04-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Stéphane CLÉRICI, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Guy LE CORNEC, Stéphane LE FUR, Antoine LE QUERE
Hervé LE TEXIER et Magalie GAUTIER arrivés à 18 h 48
Yasmina BOMIN arrivée à 18 h 54
Sophie GAUTIER arrivée à 20 h 11
Absentes ayant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL - Sophie GAUTIER à Magalie GAUTIER
Absente excusée : Marina KOPILOVA
A été élu secrétaire : Viviane FADEL

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE COET NOSTRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026– budget annexe par chapitre de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté en annexe et qui s'établit comme suit (propositions) :

Le budget est équilibré en Dépenses et en Recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT 303 146.37 €

INVESTISSEMENT 436 200.00 €

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes : pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS